



ARRETE N°11/26
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Le Président du Sivos Seudre Saintonge,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 07/11/2016 relative à la détermination des « ratios promus-promouvables »,

Vu l'arrêté en date du 26/10/2021 portant sur les lignes directrices de gestion à compter du 01/11/2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2ème classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1.	Mme TARTAMELLA Emilie	Adjoint d'Animation	01/09/2026

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

ARTICLE 2 : Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Affiché
- Transmis au **Centre de Gestion de la Charente-Maritime** pour **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code général de la fonction publique susvisé.

ARTICLE 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

ARTICLE 4 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérécourse citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Balanzac le 27 avril 2026

Le Président,
David RAFFE

Arrêté Préfectoral
02 décembre 1994